

## ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
chez tous les Libraires,  
A PARIS,  
chez DONGREL et BELLIER,  
Place de la Bourse, 33;  
A EWIG,  
Rue Flécher, 3.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
chez M. HAYAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Décembre 1879.

## Chronique générale.

Nous sommes sans nouvelles de Paris, et dans l'impossibilité absolue de donner à nos lecteurs aucun détail sur la fin de la séance tenue jeudi à la Chambre des députés.

M. Brisson, de Waddington, Floquet, Ferry et Devès ont pris la parole. Ce dernier a déposé un ordre du jour dont voici les termes :

« La Chambre, après avoir entendu les déclarations du cabinet, persuadée qu'il est résolu à faire respecter le gouvernement de la République, et confiante dans la vigueur avec laquelle il saura écarter tous les fonctionnaires hostiles, passe à l'ordre du jour. »

Le ministère l'a accepté, ce que nous comprenons très-facilement. Le scrutin a donné pour résultat 243 voix pour, 107 voix contre. L'extrême gauche s'est abstenue.

Pour bien juger de ce vote, il faudrait avoir les détails, et malheureusement ils nous manquent.

Il paraît qu'un certain nombre de fonctionnaires compris dans le mouvement administratif, qui vient de paraître au *Journal officiel*, n'acceptent pas les changements de résidence qui leur sont infligés. Le sous-préfet de Louviers, notamment, envoyé à Moissac, n'accepte pas ce poste et a donné sa démission.

M. Teisserenc de Bort se rendra à Vienne le mois prochain pour présenter ses lettres de rappel.

On sait que M. Waddington a l'intention

d'aller le remplacer auprès de l'empereur d'Autriche-Hongrie. C'est pour cela que M. le comte de Mouy, premier secrétaire d'ambassade, vient d'être nommé chargé d'affaires *ad interim*, en attendant la nomination du nouveau titulaire.

Dans diverses localités, les maires refusent des secours aux parents indigents dont les enfants fréquentent les écoles congréganistes, filles ou garçons.

A la suite d'observations présentées à M. Lepère par différents députés, il était question, ces jours-ci, de revenir sur la nomination de M. le comte de Flers, récemment appelé aux fonctions d'inspecteur général des services administratifs du ministère de l'intérieur. Ce fonctionnaire, gendre de M. des Rozières, sénateur, et son successeur au poste auquel il vient d'être nommé, a été signalé par des députés comme ayant été l'un des agents les plus actifs du gouvernement du 16 mai dans l'arrondissement de Dreux. On prétend qu'il était depuis 1870 un agent militant du parti orléaniste.

De plus, il a été dénoncé comme étant tout particulièrement dévoué aux intérêts politiques du duc d'Aumale.

La nouvelle de l'attentat contre le czar a été télégraphiée par l'empereur Alexandre lui-même à son frère le grand-duc Nicolas qui est en ce moment à Paris. Celui-ci en a avisé immédiatement le prince Orloff, ambassadeur de Russie, qui a prévenu la colonie russe et fait célébrer le service d'actions de grâces. Le grand-duc Nicolas, avec tout le personnel de l'ambassade, assistait à cette cérémonie.

M. Tirard s'était rendu lundi soir à Alfort, pour faire personnellement une enquête sur

la révolte des élèves vétérinaires dont nous avons parlé.

En rentrant à Paris, le ministre de l'agriculture inclinait à l'indulgence et ne croyait pas devoir donner à cette équipée de jeunes gens plus d'importance que n'en comporte un coup de tête irréfléchi.

Mercredi matin, au conseil des ministres, M. Tirard a subitement changé d'avis. Il a soutenu avec une extrême vigueur la nécessité de faire un exemple rigoureux, et, malgré l'opposition de plusieurs de ses collègues, il a déclaré qu'il prenait sous sa responsabilité de licencier purement et simplement l'École.

On se perd en conjectures sur la nature des influences qui sont intervenues pour décider le ministre à montrer cette sévérité, peut-être intempestive et d'autant plus inattendue, nous le répétons, qu'en quittant l'École M. Tirard avait laissé espérer que cette affaire n'aurait aucune suite retentissante.

Le licenciement de l'École d'Alfort est donc chose décidée.

M. de Mayol de Lupé écrit dans l'*Union* :

« La réponse du conseil d'enquête qui a déclaré que M. de Carayon-Latour n'avait commis aucune faute contre la discipline en assistant à un des banquets du 29 septembre, n'a point ralenti le zèle inconsidéré de M. le ministre de la guerre. La justice militaire reste indépendante; M. le général Gresley entend rester au service de la sottise républicaine.

Je viens de recevoir, par la voie hiérarchique, notification d'une décision présidentielle prise contre un des officiers de mon bataillon. Je demande à M. le ministre de la guerre quel respect il pourrait exiger pour une semblable décision que j'ai le droit de taxer d'arbitraire, alors que l'acte incriminé, et également accompli par moi, mais avec des circonstances aggravantes, fait frapper un officier sous mes ordres, sans que je sois atteint ?

» Aucun doute n'est possible sur le mo-

tif allégué pour justifier la suspension prononcée contre cet officier de l'armée territoriale, et c'est précisément le motif qu'a repoussé un conseil d'enquête.

Le lieutenant-colonel commandant le 63<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie m'écrit, en effet, dans des termes fort clairs, que, par décision présidentielle du 22 novembre dernier, M. Barbes, capitaine à mon bataillon, a été suspendu disciplinairement de ses fonctions pendant un an et placé *hors cadres*, pour avoir pris part à des manifestations politiques, à l'occasion des banquets légitimistes qui ont eu lieu le 29 septembre dernier. En terminant, le lieutenant-colonel m'informe qu'il va transmettre lui-même au capitaine Barbes la lettre de M. le ministre de la guerre.

J'ai immédiatement fait la réponse suivante, que je reproduis pour fournir publiquement à M. le ministre de la guerre les informations dont il a besoin :

Mon colonel,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous me notifiez la décision présidentielle prise contre M. Barbes, capitaine à mon bataillon, suspendu disciplinairement de ses fonctions pendant un an et placé *hors cadres*, pour avoir participé à des manifestations politiques, à l'occasion des banquets royalistes du 29 septembre dernier.

Je vous remercie d'avoir pensé à transmettre directement à M. Barbes la lettre de M. le ministre de la guerre; vous avez compris la situation délicate que me crée la décision qui atteint un de mes officiers. J'ai assisté moi-même, en effet, à deux banquets royalistes, le 29 septembre à Dijon, le 19 novembre à Challans; de plus, j'y ai pris la parole et j'ai rendu public le langage que j'y avais tenu.

La partialité de M. le ministre de la guerre en ma faveur semble donc inviter les officiers de mon bataillon à remarquer que je jouis d'un privilège d'impunité qui porte atteinte au respect de la discipline et à l'autorité morale du commandement. Si un de mes capitaines a été jugé coupable, mon grade de chef de bataillon et le caractère même de mes actes devaient faire peser sur moi une culpabilité plus grande. Je vous prie d'éclairer sur ce point la justice de M. le ministre de la guerre.

Veuillez agréer, mon colonel, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Vicomte de MAYOL DE LUPÉ.

Chef de bataillon au 63<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

10

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

Robert, pendant ce colloque qui lui entr'ouvrait des perspectives à la fois attirantes et répulsives, avait eu le temps de reprendre une entière possession de lui-même.

Trop intéressé à ces personnalités brûlantes pour se contenter désormais d'un à peu près ou d'un récit sommaire, il pria M<sup>lle</sup> d'Anglejean de l'excuser s'il la suppliait de le mettre au courant de l'histoire de sa vie. Quoiqu'il n'eût en apparence aucun droit à solliciter cette faveur, les circonstances qu'il venait de traverser étaient telles, le nom d'Anglejean s'y trouvait si engagé, qu'il attachait une importance sans pareille à l'obtenir.

— Monsieur, répondit Emmeline avec une dignité touchante, après l'échange de paroles auquel vous venez d'assister, je craindrais, en gardant le silence, de vous autoriser à mal juger une affection maternelle qui, pour n'être point coulée dans le moule des autres sentiments de cette nature, n'en

est pas moins certaine. Je vous raconterai donc ma très-simple vie de jeune fille, à laquelle le dévouement d'amis incomparables n'a jamais fait défaut.

Une voix émue s'éleva derrière les interlocuteurs. C'était Pierrette qui s'était rapprochée sans être entendue et qui n'avait rien perdu de cet entretien si gros de souvenirs, si plein de filiales atténuations.

— Oui, mademoiselle, dit-elle, racontez à notre louange ce qu'il plaira à votre cœur, aussi bien ce serait peine perdue que de chercher à lui imposer silence sur ce chapitre. Je dirai, moi aussi, mais un peu plus tard, pourquoi nous vous aimons assez pour nous faire hacher menu à votre service, tous, tant que nous sommes ici... tous, entendez-vous bien ?

Fort embarrassée, Emmeline, rougissante, prit le parti de recevoir gaiement l'apostrophe, en déclarant que l'enthousiasme de sa vieille amie l'entraînait si loin que M. de Madiran, — une relation toute nouvelle, — s'y trouvait englobé sans l'avoir cherché, et contraint, de par la décision de Pierrette, de se faire hacher menu comme les autres.

On rit un peu de cette boutade, et Robert affirma que, n'ayant à l'égard de la jeune fille aucun droit au dévouement actif, il en avait acquis, par son passé, à l'intérêt réel.

Et, pour ne plus revenir, en ce qui le concernait, sur ce sujet brûlant, il dit avoir eu l'honneur d'approcher assez fréquemment la comtesse Césarine d'Anglejean, pour vouer à tout ce qui lui appartenait les sentiments les plus sympathiques.

Le soleil était haut sur le fleuve, et la chaleur de cette radieuse journée de juin rendait précieux l'abri du petit berceau. Robert pensa qu'on y serait bien pour causer dans la paix profonde de cette solitude rustique.

Emmeline y songeait aussi, car faisant, par un geste inconscient de souveraine au milieu de sa cour, signe à ses amis de s'asseoir près d'elle sur les bancs moussus, elle reprit doucement la parole.

— Puisque vous connaissez ma mère, monsieur, dit-elle, vous avez pu apprécier ce que son esprit a de charmant et sa beauté de remarquable. Enlèvez dix-huit ans, — mon âge, — à cette beauté, et voyez si l'on pouvait rêver à cette époque un type plus accompli.

— Dix-huit ans ! répéta Robert, qui avait cru si longtemps son idole en pleine floraison printanière.

— Ma mère s'est mariée à quinze ans, expliqua la jeune fille. Je vins au monde quelques années après, et...

— Ma fille, interrompit Pierrette avec un retour subit de franchise villageoise, dites donc tout simplement que la comtesse d'Anglejean touche à la

quarantaine.

— Ce que nous appelons un beau fruit d'automne, quoi ! conclut Rovelou d'un ton doctoral. Robert n'en osait croire ses oreilles. Pour ses yeux aveuglés, et pour d'autres yeux encore, Césarine avait vingt ans !

— Peu importe, d'ailleurs, continua Emmeline. Mon père fut très-heureux de ma naissance, quoiqu'il désirât passionnément un fils pour transmettre un nom très-honoré dans les colonies. Ma mère, dont elle interrompit à peine les plaisirs, fut effrayée de ma chétive constitution, et, pour la fortifier, me confia, pendant ses voyages, à une robuste paysanne des Accroches, celle dont je vous montrerais hier la demeure disparue. Ce fut sans doute un sacrifice nécessité par ma faible santé et dont mes parents furent dédommagés par le développement rapide que me communiqua l'air de ce hameau.

Mon père n'en put jouir longtemps. Il mourut après deux ou trois visites au bébé qui grandissait ici, et la comtesse alla passer son deuil en Egypte, d'où elle fit le pèlerinage de Jérusalem et ne revint que beaucoup plus tard. Dans l'intervalle, j'avais failli mourir d'une épidémie de petite vérole qui décima les environs. Ma mère me fit demander aussitôt après son retour, et, me voyant fort défigurée, détourna la tête en pâlisant. Elle m'attira ensuite près, tout près d'elle. Je crus que c'était

» J'ajoute ici, où aucune règle de service ne retient ma liberté personnelle, que je félicite, au nom de l'Union, M. Barbes, rédacteur à la France nouvelle, d'avoir mérité cette mise à l'ordre du jour de la grande armée des gens de cœur qui ont su et qui sauront toujours concilier le service de la France avec le mépris de la République. »

Le Gil Blas raconte les pourparlers ministériels qui précèdent l'envoi de M. de Carayon-Latour devant le conseil d'enquête de Bayonne :

« M. le général Gresley, qui est un habile homme, voulait suspendre M. de Carayon-Latour pour un an. Rien n'était plus facile. Mais quelques ministres trop zélés trouvaient cette répression insuffisante.

— Il faut le révoquer, dirent-ils au général Gresley.

— Prenez garde! répondit le ministre. On ne révoque pas un officier comme un préfet. Les officiers ne peuvent être révoqués que quand ils sont déclarés, par un conseil d'enquête, indignes de rester dans l'armée. Les conseils d'enquête sont sans pitié contre les hommes qui ont forfait à l'honneur ou entreint gravement les règles de la discipline. Mais, en dehors de ces cas particuliers, il est très-difficile d'obtenir d'eux un arrêt de condamnation. Et quand le conseil a refusé cet arrêt, aucune puissance au monde ne peut révoquer l'officier, objet de l'enquête.

» Si vous m'obligez à envoyer M. de Carayon-Latour devant un conseil d'enquête, continua le ministre, j'ai la conviction qu'il sera absous.

» Le conseil des ministres se prononça pour la réunion d'un conseil d'enquête, et M. de Carayon-Latour fut absous, comme le général Gresley l'avait prévu et annoncé.

» Eh bien! nous demandons qu'on ne renouvelle pas pour d'autres officiers la maladresse qui vient d'être commise.

» On peut les suspendre: ce sera tout comme si on les révoquait. »

M. le général Gresley est, en effet, un très-habile homme: il frappe par mesure discrétionnaire les officiers que la justice militaire absoudrait, il en a la conviction.

L'expérience a servi aux collègues « trop zélés » de M. le ministre de la guerre. Il faut trouver des coupables; on les cherche vainement, mais on frappe des innocents. Le devoir est réputé faute, non par des juges, mais par des accusateurs.

Le comité de salut républicain désigne les victimes, et M. le général Gresley les exécute.

Mais le ridicule se mêle à l'odieux, et l'on fait des distinctions.

Pourquoi ces distinctions? Sont-elles le fait d'une inintelligence qui ne nous surprendrait pas? Résultent-elles de l'ignorance des délateurs?

N'est-ce pas plutôt que, même dans le mal, les complices ne s'entendent point?

Le dégoût le plus absolu accueille les attentats contre la plus élémentaire équité, et

pour m'embrasser enfin... mais je me trompais, ce fut pour me considérer très-longuement, et déclarer ensuite à ma nourrice que c'était une singulière audace que de lui présenter une petite inconnue, un laidron difforme, en place de la jolie petite fille qu'elle lui avait confiée.

La nourrice ne comprenait pas. Moi non plus. Il y avait là des messieurs qui entreprirent de mettre d'accord ma mère et ma nourrice, l'une prétendant que c'était bien moi, l'autre affirmant qu'elle ne me reconnaissait jamais et qu'on lui avait très-positivement changé son enfant pendant ses longs voyages.

Je pleurais en écoutant ces débats. J'avais huit ans, monsieur. Il me semblait que des petits trous sur le visage ne suffisaient pas pour empêcher une mère de reconnaître sa fille. Elle eût été enlaidie, broyée, que sais-je, je l'aurais encore devinée, moi.

— D'ailleurs, interrompit Pierrette, est-ce qu'on se trompe à des yeux pareils? Ces yeux-là ne courent pas le monde, n'est-ce pas, monsieur?

Robert recontra le beau regard doux et velouté d'Emmeline, et jugea que Pierrette avait raison.

— Alors, monsieur... alors... cela dura longtemps... La comtesse discutait, ses amis la calmaient... et je pleurais toujours... Pardonnez-moi, mais, en me souvenant de mon entrée dans la maison paternelle, je ne puis m'empêcher de pleurer encore.

cette pusillanimité bête qui marque les actes de gouvernants dont la platitude domine, s'il est possible, la jactance et la sottise.

A Moscou, le froid est très-vif: 15 degrés au-dessous de zéro.

La Néva a gelé dans la nuit du 15 novembre.

En 1805, ce fleuve a été pris le 16 octobre; en 1740, le 28 décembre. C'est entre ces deux dates extrêmes que se place l'époque ordinaire de la congélation de ses eaux. En 1877 et 1878, la Néva a gelé le 8 décembre; en 1876, le 26 octobre; en 1870, le 20 novembre; en 1874, le 5 novembre; en 1872, le 24 novembre; en 1873, le 7 novembre; en 1874, le 9 novembre; en 1875, le 5 novembre. La date moyenne, depuis près de deux siècles, est le 13 novembre.

## Etranger.

### L'ATTENTAT CONTRE LA VIE DE L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Nous empruntons à la Gazette de Moscou une relation faite par un témoin oculaire de l'explosion qui avait pour but d'attenter à la vie de l'Empereur :

« Conformément aux dispositions qui avaient été arrêtées, le train impérial avait quitté, à minuit, la gare de Simferopol. Le train qui contenait les bagages de l'Empereur et qui comprenait quatorze wagons et deux locomotives était parti une demi-heure auparavant.

» Par suite d'une circonstance heureuse, le train impérial rejoignit le train de bagages et le dépassa d'une demi-heure.

» Le train de bagages contenait 50 personnes. Au moment où ce train, qui venait de quitter la gare de Moscou, se trouvait à environ 2 verstes et demie de cette gare, une violente explosion se fit entendre tout à coup. Le wagon où se trouvait l'auteur de la relation publiée par la Gazette de Moscou, éprouvait une violente secousse.

» Une autre secousse, plus violente encore, le renversa. Le correspondant de la Gazette de Moscou, après être sorti de son wagon, découvrit les traces manifestes d'une explosion. La locomotive d'avant avait été détachée du train; la seconde locomotive avait déraillé; plusieurs wagons avaient également déraillé, d'autres se trouvaient placés en travers sur les rails.

» Le quatrième wagon de bagages était entièrement renversé, les quatre roues en l'air. Des deux côtés de la voie on apercevait une excavation énorme, ayant plusieurs archines de profondeur. (L'archine vaut 71 centimètres.)

» La catastrophe avait attiré, outre la police, une foule considérable qui manifestait, par de bruyantes exclamations, son indignation au sujet de l'attentat dont l'empereur avait failli être victime.

» Le correspondant de la Gazette de Mos-

cou se rendit en toute hâte dans la caserne voisine pour télégraphier la nouvelle de l'explosion. Il trouva le fil rompu par la chute du poteau télégraphique. Les aiguilleurs et les Gerodowoj (sergents de ville), qui se trouvaient dans le voisinage, paraissaient avoir reçu de graves blessures.

» Quant aux personnes qui se trouvaient dans le train, elles en furent toutes quittes pour la peur. Les auteurs de l'attentat avaient présumé évidemment que l'Empereur se trouvait dans le second train.

» Le juge d'instruction est arrivé à deux heures du matin sur le théâtre de la catastrophe. Les traces produites par l'explosion ont conduit jusqu'à la maison voisine, que le juge d'instruction a trouvée vide. Dans la cour et sous la neige, étaient tendus des fils communiquant avec une batterie qui se trouvait dans une grange d'où l'on pouvait facilement observer le passage des trains.

» Les témoignages recueillis constataient que cette maison a été achetée, en septembre, par un jeune homme qui s'était fait passer pour un citoyen de Samara.

» Les voisins l'ont vu creuser dans la cave, sous le prétexte d'en extraire du sable. Un canal souterrain, destiné à communiquer avec une chambre de mine, avait été construite par lui.

» La mine avait 22 toises de longueur et 3 de profondeur.

» La demeure de l'auteur de l'attentat présentait un aspect misérable. Les fils avaient été tendus sous les tapis.

» La batterie elle-même était renfermée dans une caisse rouge ordinaire.

» Les habits qui ont été laissés là tendent à démontrer que plusieurs personnes ont travaillé aux préparatifs de l'attentat. On a trouvé les restes d'un repas qui avait été pris quelques instants auparavant. »

Avec toutes ces données, il sera facile de découvrir les criminels.

L'empereur n'a échappé à ce complot que parce qu'il se trouvait dans le premier train; les conjurés le croyaient dans le second et ils ont fait jouer la mine au passage de celui-ci.

C'est la quatrième fois que l'empereur Alexandre échappe aux coups des assassins. Le premier attentat dirigé contre lui a été celui de Berezowski, en 1867, à Paris même, pendant une revue passée au bois de Boulogne.

Quelques années après, un second assassin tira sur lui un coup de feu à Saint-Petersbourg. On connaît le troisième, le nommé Solowieff, qui, le 2 avril dernier, a attaqué le czar à coups de revolver dans le jardin même de son palais. L'attentat du 4<sup>er</sup> décembre, qui vient en quatrième lieu, est sans contredit le plus terrible et le plus odieux, puisque l'existence de cette mine lentement creusée indique une longue préméditation et la présence de plusieurs complices. Il ne s'agit plus là d'un assassin isolé, mais bien d'un véritable complot dirigé contre la vie de l'empereur.

ALLEMAGNE. — Presque au même moment où un attentat était dirigé contre le czar, un

Elle voulait plaisanter d'elle-même; on sentait le chagrin profond sous le sourire. Rovelou, si peu versé qu'il fût dans les délicatesses féminines, en trouva une dans son bon cœur.

— C'est pourquoi, dit-il tout rondement, je vais faire le médecin pour une fois. Plus d'histoire triste... de la gaieté, de l'exercice; allons promener en canot.

Le brave marin ne comprenait pas d'autre distraction que les distractions nautiques. Comme on lui objectait qu'il faisait bien chaud pour braver le soleil en plein fleuve, il riposta par l'offre d'une partie de pêche dans une petite anse abritée, bien connue de lui, où le poisson se laissait prendre avec une touchante bonhomie.

— C'est qu'on n'abuse pas de sa confiance, dit Pierrette; nous n'y pêchons guère qu'une ou deux fois l'an.

Puis, tout bas, et se penchant vers Robert :

— Je vous finirai l'histoire d'Emmeline, ce soir, quand tout dormira.

Cette promesse était de nature à faire trouver à Robert la partie de pêche des plus intéressantes, le logis Toulousse providentiel et la journée charmante de tous points.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENREUX.

décret de l'empereur Guillaume prorogeait pour une année en Allemagne le petit état de siège contre les socialistes.

Lundi, une interpellation a eu lieu à ce sujet au Landtag de Prusse. Mais le ministre de l'intérieur n'a pas hésité à déclarer que cette mesure était nécessaire, que le petit état de siège n'avait pas encore permis de atteindre les sources mêmes du socialisme, et que le gouvernement avait besoin de tous les moyens de répression pour le tenir en respect.

Nihilisme en Russie, socialisme en Allemagne, c'est toujours la Révolution sous des formes différentes, mais avec le même but, le renversement de tous les gouvernements par tous les moyens, et au besoin par le régicide.

## Chronique militaire.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le Ministre de la Guerre a MM. les Gouverneurs militaires de Paris et de Lyon; les Généraux commandant les corps d'armée; les Généraux commandant les divisions et les brigades actives; les Préfets des départements et les Sous-Préfets; les Intendants et les Sous-Intendants militaires; les Commandants des bureaux de recrutement.

Paris, le 28 novembre 1879.

Engagements volontaires pour les commis aux écritures des bureaux de l'Intendance militaire (décision ministérielle du 27 novembre 1879).

Messieurs,

En raison des déficits considérables qui existent dans le cadre des commis aux écritures des bureaux de l'Intendance militaire, j'ai décidé que, par mesure transitoire, les engagements volontaires des jeunes gens qui se présenteront pour servir à ce titre continueront à être reçus même après le 30 de ce mois, tant que le complet réglementaire fixé par la décision ministérielle du 12 juillet dernier n'aura pas été atteint.

Ces engagements volontaires resteront soumis aux règles tracées par le deuxième alinéa de la circulaire ministérielle du 11 septembre 1879.

Je vous prie de vouloir bien donner, chacun en ce qui vous concerne, les ordres nécessaires pour assurer l'exécution de cette disposition.

Recevez, etc.

Le Ministre de la guerre,

Pour le ministre et par son ordre :

Le Général directeur,

Signé : THOUMIN DE LA HAULLE.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Aucun courrier n'est arrivé à Saumur depuis hier de Paris. Le train express, de 3 heures du matin est resté en détresse entre Tours et Orléans. Les communications entre Tours et Paris sont complètement interrompues sur les deux lignes de Vendôme et d'Orléans. Il en est de même entre Angers et Paris par Le Mans. Ce serait du côté de Chartres que la masse de neige est la plus considérable.

La gare de Saumur ne délivre plus de billets que jusqu'à Tours.

Le courrier de Nantes est également arrivé avec un fort retard.

A midi, rien encore ne nous est parvenu.

Les neiges de l'année dernière, qui avaient cependant été fort abondantes, sont peut-être dépassées par celles des deux nuits précédentes. L'hiver de 1879 prendra rang parmi les plus remarquables sous ce rapport.

Les rues et les places sont tellement encombrées que la circulation est presque impossible pour les voitures. Les habitants ont relevé la neige devant leurs demeures et livré ainsi passage aux piétons, mais la municipalité n'a encore rien fait pour enlever tous ces amas, qui transformeront nos rues en véritables nappes d'eau au jour du dégel.

La Loire charrie toujours des glaçons à pleins bords.

La nuit dernière, le thermomètre n'est descendu qu'à 3 degrés au-dessous de zéro. Le baromètre s'est élevé à 760<sup>mm</sup>.

La pluie a tombé ce matin à diverses reprises, et rendu la circulation de plus en plus difficile.

Notre foire, qui promettait d'être brillante par le nombre d'étalagistes qui sont venus chez nous, et par les spectacles de toutes sortes, est des plus tristes. Désert partout. Le soir, les magasins se ferment, les tambours sont rentrés dans la loge, les fitres, clarinettes et pistons ne retentissent point sur les tréteaux.

Il est bon de noter que les hivers aussi précoces que celui de 1879-1880 ont été quelquefois de longue durée. Tels ont été le long hiver de 1788-1789, et le long hiver de 1829-1830. Il est vrai que des hivers très-rigoureux ont cessé rapidement; ainsi, le mois de décembre 1840, célèbre par le retour des cendres de Napoléon, a été suivi par un mois de janvier relativement doux.

On lit dans le *Patriote*, d'Angers :

« Nous apprenons que les distributions de soupe aux enfants qui fréquentent les asiles laïques et congréganistes d'Angers n'ont pas commencé cette année le 1<sup>er</sup> décembre comme les années précédentes. Nous ne comprenons pas pourquoi MM. les administrateurs actuels du Bureau de bienfaisance n'ont pas jugé convenable de continuer un usage si justifié, et nous nous permettrons de leur faire remarquer que la ville d'Angers vote chaque année une somme de 1,500 francs qui est affectée spécialement à ce service. »

Que ne pouvons-nous constater que les municipaux de Saumur traitent les enfants pauvres de notre ville comme ceux d'Angers, avec le même esprit d'égalité et de charité! Non-seulement ceux-ci n'ont aucune des faveurs municipales, mais il n'est question dans notre ville que d'un arrêté qui doit paraître d'un jour à l'autre, et qui doit fermer les écoles congréganistes et laisser exposés à toute la rigueur de la saison ces jeunes enfants qui ont le malheur d'appartenir à des parents qui croient en Dieu.

#### LES OCCUPATIONS DE NOS DEUX DÉPUTÉS RÉPUBLICAINS.

Un correspondant de Paris qui signe UN SPECTATEUR écrit au *Patriote* :

« MM. Benoist et Maillé ont eu une longue conférence avec le nouveau directeur des prisons au sujet du fonctionnaire à nommer en remplacement de M. Micault de la Vieuville, le directeur de la prison de Fontevault. L'honorable directeur des prisons a été mis par eux au courant de la situation et il leur a promis que le nouveau directeur de cet établissement serait prochainement nommé et qu'il serait républicain. MM. Maillé et Benoist ont paru très-satisfaits de l'entretien qu'ils ont eu avec M. Caselles. »

Nous nous demandons ce que signifie cette intervention de MM. Maillé et Benoist dans la nomination du nouveau directeur de la prison de Fontevault et quel intérêt il peut y avoir pour le pays à ce que la place soit donnée à un RÉPUBLICAIN.

Le même correspondant écrit encore au *Patriote* ce qui suit :

« Je suis heureux de vous annoncer que la réception de Don Carlos à l'École de Saumur n'est pas oubliée. Les députés militaires s'en sont très-vivement occupés; ils considèrent l'incident comme très-fâcheux au point de vue de l'effet exercé sur l'École, et leur avis presque unanime est que le général L'Hôte, M. Piéin et les autres officiers qui ont été directement mêlés à cette affaire ne sauraient rester en fonctions, à la tête de l'École au moins. Je n'ai pas besoin de vous dire que les députés républicains de Maine-et-Loire sont personnellement résolus à ne point laisser enterrer l'affaire. »

« Eclairés sur la valeur réelle de l'enquête, ils s'occupent de réunir tout le dossier de l'incident dans le but d'en conférer avec M. le ministre de la guerre dès que le moment sera venu. Il résulte d'ailleurs des nouvelles qui circulent et qui paraissent fondées que le général Gresley n'est lui-même pas très-éloigné de partager le sentiment de vos députés sur la nécessité de changer le personnel de l'École. Mais l'affaire est double. Il ne s'agit point seulement de faire un exemple et de donner une leçon sévère à des officiers qui ont manqué à leurs devoirs envers le gouvernement, il faut encore que le nouveau général directeur de l'École soit un officier distingué et dévoué à nos institutions. La chose est d'autant plus nécessaire que l'École a été pendant très-longtemps un centre de royalisme exerçant une action détestable sur notre corps d'officiers de cavalerie. »

N'en déplaise au *Patriote* et à son correspondant, ajoute l'*Etoile*, les députés répu-

blicains de Maine-et-Loire affichent des prétentions parfaitement ridicules. Les voilà occupés à réunir un dossier pour conférer avec M. le ministre de la guerre sur le personnel de l'École de Saumur. N'est-ce pas grotesque ?

Il nous semble que puisque nos députés républicains sont en si bons rapports avec M. le ministre de la guerre, ils devraient bien commencer par obtenir de lui la suppression de la poudrière d'Angers.

#### EGLISE SAINT-NICOLAS.

Dimanche 7 décembre, fête patronale. Messe à 6 heures; messe à 8 heures; grand-messe à 10 heures.

La musique de l'Institution Saint-Louis exécutera plusieurs morceaux.

Vêpres à 3 heures 1/2; un sermon sera prêché par M. l'abbé Vaugouin, curé de Saint-Florent.

Une quête sera faite, pour les pauvres de la paroisse, à la grand-messe, à la messe de midi et à vêpres.

#### CHAPELLE DE N.-D. DES ARDILLIERS.

Lundi 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception et 25<sup>e</sup> anniversaire de la promulgation du dogme.

Indulgence plénière accordée par S. S. le Pape Léon XIII.

1<sup>re</sup> messe à 6 h. 1/4; 2<sup>e</sup> à 7 heures; messe solennelle à 9 heures, suivie de l'exposition du T.-S.-Sacrament.

Vêpres à 4 heures; sermon, illumination du sanctuaire, salut, à 4 h. 1/2.

Le sermon sera prêché par M. l'abbé Bouvet, économiste de l'Institution Saint-Louis.

Tous les jours de l'octave, à 3 heures, il sera donné un salut solennel à l'autel de N.-D. des Ardilliers.

#### ANGERS.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* d'hier :

« Depuis jeudi soir, 6 heures, aucun train de la Compagnie de l'Ouest n'est arrivé à Angers. De là, l'absence complète de nouvelles de Paris, du Mans, de Rennes. »

« Les communications télégraphiques sont également interrompues, pour cause de bris de fils et de poteaux. »

« De la gare Saint-Laud, une locomotive a été envoyée pour se renseigner sur ces retards extraordinaires. On présume que les trains sont restés en souffrance aux environs du Mans. »

« Entre Le Mans, Chartres et Paris, la neige est tombée en quantité considérable, et la tempête a dû sévir dans toute sa force. »

Nous lisons dans le numéro de l'*Etoile* paru hier à Angers :

« Une effroyable tempête de neige et de vent s'est abattue de nouveau cette nuit sur notre ville. Plusieurs arbres de nos boulevards ont été brisés par la bourrasque. Les magnolias du boulevard de la Mairie ont généralement souffert. La Maine est gelée sur plusieurs points. La circulation est fort difficile dans les rues, malgré le soleil qui en ce moment brille de son plus vif éclat et en dépit des vaillants efforts des habitants pour débayer les trottoirs. »

Le *Patriote* publie la lettre suivante d'un de ses lecteurs :

« Nous avons en ce moment, à Angers, un grand nombre d'ouvriers sans travail, par suite de la température rigoureuse de ces derniers temps. »

« La municipalité ne pourrait-elle occuper une bonne partie de ces ouvriers à l'enlèvement de la neige qui encombre la voie publique ? »

« Ce serait, il me semble, faire œuvre humanitaire et utile pour tous. »

*Chemins de fer de la Vendée.* — Le syndicat de la faillite des chemins de fer de la Vendée, M. Sautton, annonce une seconde répartition aux créanciers vérifiés et affirmés de la Société.

Cette seconde répartition est de 10 0/0; il avait été déjà distribué 60 0/0 dans le courant du mois de juin dernier.

Chaque session nouvelle des Chambres ramène fatalement sur le tapis l'éternelle question du rachat des chemins de fer par l'Etat. Cette année, on va plus loin et on annonce que le rapporteur de la commission,

M. Wilson, conclut au rachat immédiat de la Compagnie d'Orléans.

Nous savons heureusement aussi que dans les deux Chambres, et notamment à la Chambre haute, il se trouve des autorités compétentes, des hommes d'expérience pour empêcher le gouvernement de glisser sur cette pente. Les petites Compagnies étaient faciles à absorber, mais elles ne sont pas encore digérées; et si la Compagnie d'Orléans constitue un morceau friand, disons aussi que c'est un bien gros morceau pour l'avaler d'une seule bouchée.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* publie à ce sujet les lignes suivantes, sous le titre « Une idée de prodige » :

« Le rapport de M. Wilson sur le RACHAT DE L'ORLEANS vient d'être déposé. Ce rapport conclut au rachat de la ligne, moyennant une annuité que la Compagnie emploierait au service de ses titres. Cette annuité permettrait d'assurer, comme par le passé, le service des obligations, et de donner aux actions un dividende de 54.20, équivalant à 5 fr. près au dividende actuel. »

« Un homme qui aurait eu jadis un conseil judiciaire ne jonglerait pas avec plus d'aisance avec des millions. Et l'on veut faire de l'enfant prodige de Chenonceau un ministre des finances. Gare aux nouveaux impôts ! »

#### NIORT.

Une des plus grandes baraques de la foire, établie sur la place de la Brèche, à Niort, a été détruite dimanche matin, en moins d'une heure, par un incendie.

Cette baraque, fort richement ornée, et qui servait au tirage d'une loterie d'une foule d'objets de luxe, était éclairée le soir à l'huile minérale. Sur les dix heures et demie du matin, un réchaud a mis le feu à des draperies; en un instant, les flammes ont envahi la baraque et la voiture qui y était adossée.

Le brasier avait une telle intensité, qu'on n'a pu rien sauver. Les pompiers ont dû se résigner à concentrer l'incendie dans son foyer. Tout a été consumé; et de ce bel étalage, il n'est resté que des débris de vases cassés, de métal fondu et les quatre roues de la voiture. La perte est évaluée à une dizaine de mille francs. Le tout était assuré à la *Nation*.

Cette baraque appartenait au sieur Marcelin Doriac.

On a eu beaucoup de peine à préserver les baraques voisines, qui ont été légèrement atteintes. Heureusement que le vent soufflait dans une autre direction, car, sans cela, le désastre eût été complet, et toute la ligne des baraques eût été incendiée.

Une quête a été faite en faveur des incendiés, à l'hôtel des Etrangers, et a produit 63 fr. 35.

M. de Belisson, sous-officier au 9<sup>e</sup> cuirassiers, a fait remettre une somme de 100 francs aux incendiés.

Voici, d'après Nick, la physionomie probable de l'hiver 1879-1880 :

« La déclinaison des planètes se trouvant relativement faible pendant les mois de décembre, janvier, février et mars, et, par suite, la résultante des forces sidérales étant assez importante, le prochain hiver présentera un temps plus souvent nébuleux, brumeux, couvert, pluvieux, neigeux, agité, tempéré, que clair, calme, sec et froid, notamment en décembre, janvier et mars. Néanmoins, des éclaircies, avec gelées intermittentes et quelques-unes vives, se produiront chaque mois aux époques que nous feront connaître dans nos prévisions mensuelles. Ces gelées seront plus accusées et plus soutenues en février et mars qu'en décembre et janvier. En somme, l'hiver sera à peu près normal sur la France et les pays voisins, avec gros temps, neige abondante et crues d'eau. »

#### CONSEILS ET RECETTES.

*Chaussures imperméables.* — Pour rendre les bottes et les souliers imperméables à l'eau, on fait fondre dans un vase de terre vernissée parties égales de suif et de résine commune; lorsque ces matières sont en fusion et qu'elles sont bien mélangées, on frotte avec un petit pinceau de crin la semelle des souliers et le tour de l'empeigne qui tient à celle-ci, seulement à la hauteur

de 2 ou 3 centimètres. On réitère cette opération deux ou trois fois.

*Remède contre le coryza ou rhume de cerveau.* — Quand l'éternuement initial vous aura montré que vous êtes pris, gardez-vous du froid. Evitez le vent et la poussière. Couvrez votre nez d'un mouchoir fin de fil ou de soie. Prenez deux ou trois bains de pieds très-chauds.

Dirigez dans vos fosses nasales, par le moyen d'un entonnoir renversé sur un bol, des vapeurs émollientes de mauve et de sureau. Diminuez la quantité de vos aliments. Avalez, en vous couchant, une infusion chaude de bourrache ou de bouillon blanc. Dormez la tête relevée par un oreiller un peu dur et très-épais.

Faites tout cela, et vous serez, en moins d'une semaine, guéri de votre rhume de cerveau.

#### MUSÉE DES FAMILLES

41, Rue Saint-Roch. — Paris.

Depuis bien des années, nous suivons le développement du MUSÉE DES FAMILLES et constatons, non sans un certain étonnement, le succès toujours croissant d'une publication qui date de si loin. Ce succès, nous en avons recherché les causes et nous les avons trouvées dans l'excellence de son cadre et dans la manière dont il est rempli.

Le MUSÉE DES FAMILLES, en effet, forme une véritable encyclopédie instructive et intéressante; sans avoir rien changé à sa forme, il faudrait bien se garder de croire qu'il soit ce qu'il a été dans ses premières années, il a progressé avec son temps et il porte aujourd'hui à ses nombreux lecteurs une nourriture intellectuelle plus forte que celle qu'il leur donnait autrefois; il a suivi le mouvement de l'époque, fait une plus large part au goût de notre génération, de nos familles, plus vivement tournées vers les enseignements de l'histoire, de la science, de la géographie mises en action dans des récits pleins de mouvement et d'intérêt.

Le MUSÉE a le grand caractère des œuvres destinées à grandir, il possède l'animation, la vie, et il a acquis cette autorité morale qui fait de lui l'hôte de toutes les familles, la lecture de toutes les veillées, l'ami de tous, cher à tous les âges, à tous les sexes, et répandant partout des idées saines, une instruction solide, et la lumière.

Ajoutons qu'en abaissant le prix de la troisième série à quatre francs le volume (tomes 34 à 45), comme elle l'avait déjà fait pour les deux premières séries (tomes 1 à 30), l'Administration a mis à la portée des bourses les plus modestes cette précieuse et unique collection.

Nous souhaitons à notre vieil ami, le MUSÉE DES FAMILLES et à son annexe les MODÈS VRAIES, pour nous encore plus que pour lui, la continuation de sa bonne fortune, il la mérite à tous égards.

#### Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Mardi 9 décembre 1879,

REPRÉSENTATION AVEC LE CONCOURS DE M<sup>lle</sup> REGGIANI

Première chanteuse contralto, des Italiens

#### LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles de Scribe, Alphonse Royer et G. Vaëz, musique de DONIZETTI.

M<sup>lle</sup> REGGIANI remplira le rôle de Léonor.

*Distribution.* — Fernand, M. Gense; Alphonse, M. Rougé; Balthazar, M. Sureau; Don Gaspard, M. Preys; Léonor, M<sup>lle</sup> Reggiani; Inès, M<sup>lle</sup> Longueville. — Seigneurs et dames de la cour, gardes, pages, moines, etc.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

SIXIÈME ANNÉE.

#### L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis.

L'Éclaireur financier est indispensable à tous les porteurs de titres.

Résumé de chaque numéro :

Articles d'actualités, Bilan de la Banque, Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de Fer, Renseignements détaillés sur toutes les Valeurs, Assemblées, Listes de tous les Tirages, Échéances et prix exacts des Coupons, Cours officiels de toutes les Valeurs.

PRIME GRATUITE

#### UN MAGNIFIQUE PORTEFEUILLE

En Cuir de Russie.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

